



EXIGENCES DE FORMATION SELON LA LOI FÉDÉRALE SUR LES PRESTATIONS DE SÉCURITÉ PRIVÉES FOURNIES À L'ÉTRANGER

INTRODUCTION

La loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger (LPSP) et l'ordonnance correspondante disposent que les entreprises auxquelles leurs dispositions s'appliquent doivent prouver que leur personnel a reçu une formation suffisante en matière de droits de l'homme (DIDH) et en droit international humanitaire (DIH). Par conséquent, l'autorité chargée de l'application de la LPSP, la Section Services de sécurité privés (SSSP), a cherché à définir les éléments devant être inclus dans une telle formation. Aux termes de la LPSP, la notion de prestation de sécurité privée englobe toute une gamme de prestations, parmi lesquelles :

1. la protection de personnes ;
2. la garde ou la surveillance de biens et d'immeubles ;
3. les services d'ordre lors de manifestations ;
4. le contrôle, la détention ou la fouille de personnes, la fouille de locaux ou de contenants et la séquestration d'objets ;
5. la garde, la prise en charge et le transport de prisonniers, l'exploitation de prisons ainsi que les prestations d'assistance dans la gestion de camps de prisonniers de guerre ou d'internement de civils ;
6. le soutien opérationnel ou logistique à des forces armées ou de sécurité ;
7. l'exploitation et l'entretien de systèmes d'armement ;
8. le conseil ou la formation du personnel des forces armées ou de sécurité ;
9. les activités de renseignement.

La LPSP s'applique aussi aux entreprises fournissant des prestations en rapport avec une prestation de sécurité privée, en particulier le recrutement ou la formation de personnel pour des prestations de sécurité privées à l'étranger.

Étant donné que les entreprises relevant de la LPSP sont actives dans différents secteurs et qu'elles fournissent de ce fait différents types de prestations, la SSSP a développé un système de formation basé sur des modules. Chaque entreprise peut ainsi choisir les modules qui lui sont utiles par rapport au type de prestations qu'elle fournit.

Le présent standard de formation vise à ce que les entreprises puissent comprendre quelles sont les exigences de la LPSP qu'elles doivent remplir en matière de formation suffisante en droits de l'homme et droit international humanitaire compte tenu de leur situation particulière.

La partie A du présent document fournit un aperçu de tous les cours disponibles. D'autres combinaisons de modules sont possibles selon les besoins des entreprises. La description de chaque cours présente l'objectif et le public-cible de celui-ci, ainsi que les objectifs d'apprentissage poursuivis.

La partie B présente chaque module plus en détail, en mentionnant ses principaux enseignements. Cette description sera particulièrement utile aux membres du personnel des entreprises ayant déjà suivi certains volets de la formation requise, car elle leur permettra d'évaluer quels modules sont encore à suivre.

Les cours seront développés et donnés par des entités privées, des ONG et des particuliers au bénéfice des compétences nécessaires et reconnus par la SSSP. La SSSP elle-même ne dispensera aucune formation, mais elle facilitera la prise de contact avec les formateurs reconnus.

Contenu

Introduction	1
A) Présentation des cours	3
Tous publics	3
Cours élémentaire tous publics sur la LPSP (1)	3
Entreprises de sécurité privées	4
Cours élémentaire pour les entreprises de sécurité privées (1, 2, 3, 4, 5)	4
Cours élémentaire supérieur pour les entreprises de sécurité privées (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7)	4
Cours de commandement avancé pour les entreprises de sécurité privées (1, 8)	5
Cours de formation des formateurs pour les entreprises de sécurité privées	5
Entreprises de sécurité maritime	6
Cours élémentaire pour les entreprises de sécurité maritime privées (1, 9)	6
Cours de commandement avancé pour les entreprises de sécurité maritime privées (1, 10)	6
Cours de formation des formateurs pour les entreprises de sécurité maritime privées	7
Formateurs des forces de sécurité publiques	8
Formation des forces de sécurité publiques (1, 14)	8
Entreprises exploitant/entretenant des systèmes d'armement et/ou fournissant un soutien opérationnel ou logistique à des forces armées	9
Cours élémentaire sur les systèmes d'armement et le soutien opérationnel (1, 11)	9
Cours avancé sur les systèmes d'armement et le soutien opérationnel (1, 12)	9
Entreprises actives dans la collecte de renseignements	10
Cours centré sur la collecte de renseignements (1, 13)	10
B) Modules de formation	11
1. Présentation générale de la LPSP, des droits de l'homme et du droit international humanitaire	11
2. Réponse graduée et usage de la force	12
3. Incidents de sécurité : réponse et signalement	13
4. Compétences de désescalade et de communication	14
5. Interaction avec les communautés, les forces de l'ordre et l'armée	15
6. Normes légales relatives à la fouille et au séquestre	16
7. Normes légales relatives à l'arrestation et à la détention	17
8. Responsabilité de la hiérarchie	18
9. Normes internationales et bonnes pratiques essentielles pour la fourniture de prestations de sécurité maritime	19
10. Approfondissement des normes internationales et des bonnes pratiques liées à la fourniture de prestations de sécurité maritime	20
11. Cours élémentaire sur le renoncement à toute participation directe aux hostilités et à toute complicité dans des violations des droits de l'homme ou du DIH	21
12. Cours avancé sur l'abstention à toute participation directe aux hostilités et à toute complicité dans des violations des droits de l'homme	22
13. Activités de renseignements et droits de l'homme	23
14. Bonnes pratiques et normes relatives aux droits de l'homme et au DIH à intégrer dans la formation des forces de sécurité publiques	24
Annexe : lois, traités, documents de l'ONU et initiatives d'intérêt	26

A) PRÉSENTATION DES COURS

Tous publics

Cours élémentaire tous publics sur la LPSP¹ (1)	
<i>Ce cours vise à permettre au personnel de comprendre et d'appliquer dans son travail les bonnes pratiques et les normes essentielles relatives aux droits de l'homme et au DIH, ainsi que de connaître les buts de la LPSP et ses responsabilités aux termes de cette loi.</i>	
Public-cible	Tout le personnel de terrain, y compris : Agents de sécurité Chefs d'équipe Techniciens et ingénieurs Cadres chargés d'approuver les activités Cadres supérieurs « Compliance officers »
Durée	Environ 1 heure (formation en présentiel ou en ligne)
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">› Comprendre les normes essentielles en matière de droits de l'homme et de DIH pertinentes pour le personnel de sécurité› Comprendre le lien entre gestion de la sécurité et droits de l'homme› Avoir conscience de la responsabilité de respecter les droits de l'homme dans la gestion de la sécurité› Avoir conscience des répercussions de la LPSP sur la fourniture de prestations de sécurité, en particulier en ce qui concerne les prestations interdites
Module	1. Présentation générale de la LPSP, des droits de l'homme et du droit international humanitaire

1 Ce cours peut être suivi en présentiel ou en ligne.

Entreprises de sécurité privées

Cours élémentaire pour les entreprises de sécurité privées (1, 2, 3, 4, 5)

Ce cours vise à permettre au personnel de sécurité de comprendre et d'appliquer dans son travail les bonnes pratiques et les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH, ainsi que de connaître les buts de la LPSP et ses responsabilités aux termes de cette loi.

Public-cible	Tout le personnel de terrain, y compris : Agents de sécurité Chefs d'équipe Cadres chargés d'approuver les activités Cadres supérieurs
Durée	Environ 9 heures (formation théorique et pratique en présentiel)
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">› Comprendre les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH qui concernent le personnel de sécurité› Avoir conscience de la responsabilité de respecter les droits de l'homme dans la gestion de la sécurité› Savoir appliquer dans le quotidien professionnel les normes internationales et les bonnes pratiques liées au maintien de la sécurité
Modules	<ol style="list-style-type: none">1. Cours élémentaire tous publics sur la LPSP2. Réponse graduée et usage de la force3. Incidents de sécurité : réponse et signalement4. Compétences de désescalade et de communication5. Interaction avec les communautés, les forces de l'ordre et l'armée

Cours élémentaire supérieur pour les entreprises de sécurité privées (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7)

Ce cours vise à permettre au personnel de sécurité de comprendre et d'appliquer dans son travail les bonnes pratiques et les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH, ainsi que de connaître les buts de la LPSP et ses responsabilités aux termes de cette loi.

Public-cible	Tout le personnel de terrain, y compris : Agents de sécurité Chefs d'équipe Cadres chargés de délivrer des autorisations d'agir Cadres supérieurs
Durée	Environ 12 heures (formation théorique et pratique en présentiel)
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">› Comprendre les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH qui concernent le personnel de sécurité› Avoir conscience de la responsabilité de respecter les droits de l'homme dans la gestion de la sécurité› Savoir appliquer dans le quotidien professionnel les normes internationales et les bonnes pratiques liées au maintien de la sécurité
Modules inclus	<ol style="list-style-type: none">1. Cours élémentaire tous publics sur la LPSP2. Réponse graduée et usage de la force3. Incidents de sécurité : réponse et signalement4. Compétences de désescalade et de communication5. Interaction avec les communautés, les forces de l'ordre et l'armée6. Normes juridiques relatives à la fouille et au séquestre7. Normes juridiques relatives à l'arrestation et à la détention

Cours de commandement avancé pour les entreprises de sécurité privées² (1, 8)

Ce cours vise à permettre aux cadres chargés de la sécurité de comprendre et d'appliquer les bonnes pratiques et les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH dans l'accomplissement de tâches de niveau supérieur (notamment surveiller des subordonnés, prendre des décisions et donner des ordres).

Public-cible	Tout le personnel de terrain et de bureau hautement qualifié chargé de prendre des décisions sur des tâches liées à la sécurité, y compris : Chefs d'équipe principaux Cadres assumant des tâches de contrôle et/ou approuvant les activités
Durée	Environ 4 heures (formation théorique et pratique en présentiel)
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">› Comprendre les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH qui concernent le personnel de sécurité› Comprendre les exigences liées au commandement et au contrôle des réponses apportées à différents types d'incidents› Savoir donner des ordres clairs et respectueux du droit national et des normes relatives aux droits de l'homme› Avoir conscience de la responsabilité de corriger et de punir les comportements illégaux ou inappropriés de subordonnés
Modules inclus	1. Cours élémentaire tous publics sur la LPSP 8. Responsabilité de la hiérarchie

2 Tous les participants du cours de commandement avancé pour les entreprises de sécurité privées doivent avoir suivi avec succès le cours élémentaire ou le cours élémentaire supérieur pour les entreprises de sécurité privées.

Cours de formation des formateurs pour les entreprises de sécurité privées³

Ce cours vise à permettre à tous les participants d'acquérir les connaissances et les compétences de base utiles pour devenir des formateurs capables de donner des cours sur l'intégration des normes et des bonnes pratiques relatives aux droits de l'homme et au DIH dans le maintien de la sécurité. Les participants doivent avoir préalablement suivi les cours qu'ils souhaiteraient donner.

Public-cible	Personnes motivées au bénéfice d'une formation et d'une expérience de terrain dans la sécurité
Durée (en fonction des cours que le formateur voudrait donner)	Cours élémentaire : environ 24 heures Cours élémentaire supérieur : environ 30 heures Cours avancé : environ 16 heures
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">› Connaître et savoir mettre en œuvre les qualités essentielles d'un bon formateur› Comprendre les méthodes d'apprentissage des adultes et savoir mener des formations à ce niveau› Connaître et savoir mettre en œuvre les éléments clés permettant de créer un environnement d'apprentissage productif› Comprendre les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH qui concernent le personnel de sécurité
Modules inclus	<ul style="list-style-type: none">› Tous les modules du cours que le formateur entend dispenser (cours élémentaire, élémentaire supérieur ou avancé)› Approfondissement des principes relatifs aux droits de l'homme et au DIH› Méthodes d'apprentissage des adultes› Qualités d'un bon formateur› Techniques et exercices de présentation› Aperçu de différentes méthodes pédagogiques› Création d'un environnement propice à l'apprentissage› Techniques de questionnement et de réponse› Utilisation d'outils pédagogiques› Établissement d'un plan de cours

3 Avant de suivre ce cours, les futurs formateurs doivent avoir terminé le cours en ligne du CICR intitulé « Les règles et principes essentiels du DIH ».

Entreprises de sécurité maritime

Cours élémentaire pour les entreprises de sécurité maritime privées (1, 9)

Ce cours vise à permettre au personnel de sécurité maritime de comprendre et d'appliquer en mer les bonnes pratiques et les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH, ainsi que de connaître les buts de la LPSP et ses responsabilités aux termes de cette loi.

Public-cible	Tout le personnel de terrain, y compris : Agents de sécurité Chefs d'équipe
Durée	Environ 3 heures
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">› Comprendre et appliquer les principes et les normes qui régissent le comportement du personnel de sécurité maritime armé› Savoir reconnaître l'autorité du capitaine en toutes circonstances› Avoir conscience de la responsabilité de respecter les droits de l'homme dans la gestion de la sécurité
Modules inclus	1. Cours élémentaire tous publics sur la LPSP 9. Normes internationales et bonnes pratiques essentielles pour la fourniture de prestations de sécurité maritime

Cours de commandement avancé pour les entreprises de sécurité maritime privées (1, 10)

Ce cours vise à permettre aux cadres chargés de la sécurité maritime de comprendre et d'appliquer dans leur travail les bonnes pratiques et les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH, ainsi que de connaître les buts de la LPSP et leurs responsabilités aux termes de cette loi.

Ce cours aborde le même type de sujets que le cours élémentaire pour les entreprises de sécurité maritime privées, mais du point de vue des cadres supérieurs/superviseurs. Tandis que le cours élémentaire se concentre sur les responsabilités du personnel pendant son service quotidien, le cours avancé vise principalement à permettre aux cadres supérieurs et aux superviseurs d'identifier les situations ou les activités qui pourraient mettre leur entreprise en situation de non-respect de la LPSP, puis de réagir comme il se doit.

Public-cible	Chefs d'équipe Cadres chargés de délivrer des autorisations d'agir Cadres supérieurs
Durée	Environ 4 heures (formation théorique et pratique en présentiel)
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">› Comprendre et appliquer les principes et les normes qui régissent le comportement du personnel de sécurité maritime armé› Avoir conscience de l'obligation de respecter les droits de l'homme dans la gestion de la sécurité et des responsabilités légales en cas de réponses ou comportements inappropriés› Reconnaître l'importance de consigner/signaler correctement les incidents et de garantir le respect des lois de l'État du pavillon, des États de transit et de l'État d'origine› Avoir conscience de la responsabilité de respecter les droits de l'homme dans la gestion de la sécurité
Modules inclus	1. Cours élémentaire tous publics sur la LPSP 10. Approfondissement des normes internationales et des bonnes pratiques liées à la fourniture de prestations de sécurité maritime

Cours de formation des formateurs pour les entreprises de sécurité maritime privées⁴

Ces cours visent à garantir que tous les participants disposent des connaissances et des compétences de base pour devenir des formateurs capables de donner des cours sur l'intégration des normes et des bonnes pratiques relatives aux droits de l'homme et au DIH dans le maintien de la sécurité maritime. Les participants doivent avoir préalablement suivi les cours qu'ils souhaiteraient donner.

Public-cible	Personnes motivées au bénéfice d'une formation et d'une expérience dans la sécurité maritime
Durée (en fonction des cours que le formateur voudrait donner)	Cours élémentaire : environ 14 heures (formation théorique et pratique en présentiel) Cours avancé : environ 16 heures (formation théorique et pratique en présentiel)
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">› Connaître et savoir mettre en œuvre les qualités essentielles d'un bon formateur› Comprendre les méthodes d'apprentissage des adultes et savoir mener des formations à ce niveau› Connaître et savoir mettre en œuvre les éléments-clés permettant de créer un environnement d'apprentissage productif› Comprendre les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH qui concernent le personnel de sécurité maritime
Modules inclus	<ul style="list-style-type: none">› Approfondissement des droits de l'homme et du DIH› Méthodes d'apprentissage des adultes› Qualités d'un bon formateur› Techniques et exercices de présentation› Aperçu de différentes méthodes pédagogiques› Création d'un environnement propice à l'apprentissage› Techniques de questionnement et de réponse› Utilisation d'outils pédagogiques› Établissement d'un plan de cours

⁴ Avant de suivre ce cours, les futurs formateurs devraient aussi avoir terminé le cours en ligne du CICR intitulé « Les règles et principes essentiels du DIH ».

Formateurs des forces de sécurité publiques

Formation des forces de sécurité publiques (1, 14)	
<i>Ce cours vise à permettre aux personnes actives dans la formation des forces de sécurité publiques de comprendre et d'intégrer dans leurs programmes de formation les bonnes pratiques et les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH qui concernent les fonctions et les tâches de sécurité publique.</i>	
Public-cible	Toutes les personnes impliquées dans le développement, la réalisation et/ou l'approbation de modules de formation destinés aux forces de sécurité publiques
Durée	Environ 3 heures (formation théorique en présentiel)
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">› Comprendre les bonnes pratiques et les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH qui concernent les forces de sécurité publiques› Reconnaître la nécessité de garantir que toutes les formations dispensées aux forces de sécurité publiques sont conformes à la législation nationale et internationale ainsi qu'aux bonnes pratiques et normes relatives aux droits de l'homme et au DIH qui sont importantes dans ce domaine
Modules inclus	<ol style="list-style-type: none">1. Cours élémentaire tous publics sur la LPSP14. Bonnes pratiques et normes relatives aux droits de l'homme et au DIH à intégrer dans la formation des forces de sécurité publiques

Entreprises exploitant/entretenant des systèmes d'armement et/ou fournissant un soutien opérationnel ou logistique à des forces armées

Cours élémentaire sur les systèmes d'armement et le soutien opérationnel⁵ (1, 11)	
<i>Ce cours vise à permettre au personnel opérationnel déployé de comprendre et d'appliquer les bonnes pratiques et les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH et de garantir que les activités de l'entreprise ne contreviennent pas à la LPSP.</i>	
Public-cible	Personnel opérationnel Techniciens et ingénieurs
Durée	Environ 1 heure (formation en présentiel ou en ligne)
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> › Comprendre les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH qui concernent le personnel de sécurité › Comprendre que la participation directe à des hostilités à l'étranger ainsi que la participation à des violations des droits de l'homme ou le fait d'en appuyer contreviennent à la LPSP › Reconnaître les prestations qui pourraient être considérées comme une participation directe à des hostilités, une participation à des violations des droits de l'homme ou un appui à de telles violations, et s'abstenir de les fournir
Modules inclus	1. Cours élémentaire tous publics sur la LPSP 11. Cours élémentaire sur le renoncement à toute participation directe aux hostilités et à toute complicité dans des violations des droits de l'homme ou du DIH

5 Ce cours peut être suivi en présentiel ou en ligne.

Cours avancé sur les systèmes d'armement et le soutien opérationnel (1, 12)	
<i>Ce cours vise à permettre aux cadres supérieurs de comprendre et d'appliquer les bonnes pratiques et les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH et de garantir que les activités de l'entreprise ne contreviennent pas à la LPSP.</i>	
<i>Ce cours aborde le même type de sujets que le cours élémentaire sur les systèmes d'armement et le soutien opérationnel, mais d'un point de vue différent. Tandis que le cours élémentaire se concentre sur les responsabilités du personnel pendant son service quotidien, le cours avancé vise principalement à permettre aux cadres supérieurs et aux superviseurs d'identifier les activités qui pourraient constituer une participation directe aux hostilités, une participation à des violations des droits de l'homme ou du DIH ou encore un appui à de telles violations, puis de réagir comme il se doit afin de garantir le respect de la LPSP par leur entreprise.</i>	
Public-cible	Cadres supérieurs (surtout ceux qui assument des tâches de surveillance et/ou qui approuvent les activités) « Compliance officers » Gestionnaires des risques
Durée	Environ 4 heures (formation théorique et pratique en présentiel)
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> › Comprendre les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH qui concernent le personnel de sécurité › Comprendre le lien entre gestion de la sécurité et droits de l'homme › Comprendre que la participation directe à des hostilités à l'étranger ainsi que la participation à des violations des droits de l'homme ou le fait d'en appuyer contreviennent à la LPSP › Reconnaître les prestations qui pourraient être considérées comme une participation directe à des hostilités, une participation à des violations des droits de l'homme ou un appui à de telles violations, et s'abstenir de les fournir
Modules inclus	1. Cours élémentaire tous publics sur la LPSP 12. Cours avancé sur le renoncement à toute participation directe aux hostilités et à toute complicité dans des violations des droits de l'homme ou du DIH

Entreprises actives dans la collecte de renseignements

Cours centré sur la collecte de renseignements⁶ (1, 13)

Ce cours vise à permettre aux cadres supérieurs de contrôler la fourniture de prestations relevant de la collecte de renseignements et de garantir que ces prestations et les activités de leurs subordonnés sont conformes à la LPSP ainsi qu'aux bonnes pratiques, aux normes relatives aux droits de l'homme et au DIH.

Public-cible	Cadres supérieurs (en particulier ceux qui approuvent les activités) « Compliance officers » Gestionnaires des risques
Durée	Environ 1 heure (formation en présentiel ou en ligne)
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">› Comprendre les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH pertinentes pour le personnel des entreprises de sécurité› Comprendre l'importance du droit à la vie privée› Comprendre que la collecte d'informations a des limites ancrées dans le respect du droit, de l'éthique et de la vie privée› Avoir conscience des répercussions de la LPSP sur la fourniture de prestations de sécurité, en particulier en ce qui concerne les prestations interdites
Modules inclus	1. Cours élémentaire tous publics sur la LPSP 13. Activités de renseignements et droits de l'homme

⁶ Ce cours peut être suivi en présentiel ou en ligne.

B) MODULES DE FORMATION

1. Présentation générale de la LPSP, des droits de l'homme et du droit international humanitaire

Ce module vise à permettre au personnel de sécurité de comprendre et d'appliquer dans son travail les bonnes pratiques et les normes essentielles relatives aux droits de l'homme et au DIH, ainsi que de connaître les buts de la LPSP et ses responsabilités aux termes de cette loi.

Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none"> › Comprendre les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH qui concernent le personnel de sécurité › Comprendre le lien entre gestion de la sécurité et droits de l'homme/DIH › Avoir conscience de la responsabilité de respecter les droits de l'homme dans la gestion de la sécurité › Avoir conscience des répercussions de la LPSP sur la fourniture de prestations de sécurité, en particulier en ce qui concerne les prestations interdites
Durée	Environ 1 heure (formation en présentiel ou en ligne)
Principaux enseignements	<p>LPSP :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Champ d'application › Buts › Obligations de signalement de l'entreprise › Activités interdites › Responsabilité de l'entreprise pour les activités sous-traitées <p>Droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Concept des droits de l'homme › Interdiction des violations des droits de l'homme, et des crimes internationaux › Interdiction de la traite d'êtres humains, de l'exploitation et des sévices sexuels ainsi que de la violence sexiste › Renoncement à toute violation des principales lois du travail › Importance de l'identification individuelle pour promouvoir la responsabilité › Renoncement à l'usage de la force, lorsque faire se peut, et précautions contre les effets préjudiciables sur les observateurs › Prise de décision quant à l'usage de la force guidée par les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de responsabilité › Recours à l'arrestation/la détention uniquement pour se défendre ou défendre autrui contre une menace de violence imminente ou suite à une attaque ou un crime › Respect de la dignité et traitement humain des détenus et des groupes vulnérables › Nécessité de signaler les incidents ou les violations avérées ou supposées du droit national, des droits de l'homme ou du DIH à ses supérieurs, aux autorités et/ou aux services de signalement confidentiels <p>DIH :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Champ d'application et buts du DIH › Protection des civils et des objets civils contre les attaques directes › Interdiction des violations du DIH › Notion de « civils » dans les conflits armés › Concept de la participation directe aux hostilités › Augmentation potentielle du risque de mort fortuite due à une attaque lors de la fourniture de certaines prestations en cas de conflit armé › Perte de la protection accordée aux civils et probabilité de participation directe aux hostilités lors de la fourniture de certaines prestations en cas de conflit armé › Respect des principes d'humanité et de traitement humain <p>DIH et droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Complémentarité du DIH et du droit international relatif aux droits de l'homme › Droits de l'homme intangibles › Intangibilité du DIH

2. Réponse graduée et usage de la force⁷

Ce module apprend au personnel de sécurité à embrasser le concept d'usage minimal de la force, à recourir à des compétences de communication professionnelles et à répondre aux incidents d'une manière conforme aux bonnes pratiques.

Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none">› Comprendre et appliquer le modèle <i>Graduated Response</i> durant les incidents› Connaître les stratégies de désescalade et les compétences de communication utiles pour chaque niveau de menace, ainsi que leurs limites› Comprendre et appliquer les principes des droits de l'homme qui guident l'usage de la force (y compris celui de responsabilité) et l'engagement de se limiter à l'usage minimal de celle-ci
Durée	Environ 2 heures (formation théorique et pratique en présentiel)
Principaux enseignements	<p>Comportements généraux :</p> <ul style="list-style-type: none">› Importance de la retenue et de la précaution durant le service› Respect du droit à la vie, du droit à la sécurité de la personne et du droit d'être protégé contre la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants› Nécessité d'adopter une attitude et des comportements professionnels et respectueux durant le service› Bonnes pratiques pour un traitement poli, humain et respectueux des personnes civiles› Groupes vulnérables et besoins particuliers› Importance de l'identification individuelle pour promouvoir la responsabilité <p>Usage de la force :</p> <ul style="list-style-type: none">› Importance d'emporter avec soi, en version de poche, les règles relatives à l'usage de la force (procédures à suivre avant, durant et après un incident) et de les respecter› Notion de légitime défense› Modèle <i>Graduated Response</i> et concept de l'usage minimal de la force› Possibilité d'utiliser correctement les barrières physiques/équipements de protection personnels pour contribuer à prévenir les incidents› Renoncement à l'usage de la force, lorsque faire se peut, et précautions contre les effets préjudiciables sur les observateurs› Préférence pour les méthodes non violentes et les compétences de désescalade› Limites des stratégies de désescalade› Prise de décision quant à l'usage de la force guidée par les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de responsabilité› Concept de la responsabilité personnelle applicable à toutes les formes d'usage de la force› Maîtrise des lois locales et internationales régissant l'usage de la force <p>Réponses consécutives à un incident :</p> <ul style="list-style-type: none">› Bonnes pratiques relatives au signalement et à l'investigation de toute forme d'usage de la force› Concept de la dispense équitable des premiers secours après maîtrise de la menace

⁷ Tout le personnel fournissant des prestations impliquant l'usage de la force ou l'utilisation d'armes devrait régulièrement suivre des formations dédiées aux premiers secours, à la sécurité des armes, aux procédures de stockage de ces dernières et à l'utilisation appropriée de l'équipement de protection personnel, en plus de formations sur l'usage de la force.

3. Incidents de sécurité : réponse et signalement

Ce module vise à permettre au personnel de sécurité de comprendre les principes et les normes de droits de l'homme et de DIH guidant la réponse aux incidents de sécurité et la nécessité de signaler tous les incidents liés à la sécurité et aux droits de l'homme.

Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none">› Comprendre et appliquer les principes et les normes de droits de l'homme et de DIH qui régissent le comportement du personnel de sécurité› Comprendre les procédures à suivre avant, pendant et après l'usage de la force› Reconnaître l'importance de signaler les incidents rapidement et correctement
Durée	Environ 3 heures (formation théorique et pratique en présentiel)
Principaux enseignements	<p>Comportements généraux :</p> <ul style="list-style-type: none">› Bonnes pratiques pour une distribution des rôles et une communication/coordination claires et efficaces› Adaptation des stratégies de désescalade au niveau de menace perçu› Conformité aux règles écrites relatives à l'usage de la force› Modèle de réponse graduée et concept de l'usage minimal de la force› Importance de la retenue, de la prudence et du respect de l'humanité dans l'usage de la force› Concept de la dispense équitable des premiers secours après maîtrise de la menace› Traitement humain des détenus› Absence de protection en cas d'obéissance aux ordres de supérieurs <p>Signalement des incidents :</p> <ul style="list-style-type: none">› Nécessité de signaler toute violation avérée ou supposée du droit national, des droits de l'homme ou du DIH aux superviseurs, au client, à une autorité compétente et/ou à un pays ayant compétence légale en la matière› Bonnes pratiques et procédures en vigueur pour la consignation des incidents et la rédaction de rapports› Retombées positives du signalement des incidents› Types d'incidents nécessitant un signalement immédiat aux superviseurs et aux autorités compétentes

4. Compétences de désescalade et de communication

Ce module vise à permettre au personnel de sécurité d'utiliser des compétences de communication pour désamorcer les situations critiques.

Public-cible	Tout le personnel de terrain accomplissant des tâches liées à la sécurité, y compris : Agents de sécurité Chefs d'équipe
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none">› Être en mesure de comprendre et d'effectuer les tâches attendues avec une attitude et un comportement professionnels› Maîtriser et employer des stratégies et des compétences de désescalade pour désamorcer les situations critiques› Reconnaître les limites des stratégies de désescalade et savoir répondre aux différents niveaux de menace
Durée	Environ 2 heures (formation théorique et pratique en présentiel)
Principaux enseignements	<p>Comportements généraux :</p> <ul style="list-style-type: none">› Nécessité d'adopter une attitude et des comportements professionnels et respectueux durant le service pour contribuer à prévenir les incidents› Bonnes pratiques pour un traitement poli, humain et respectueux des personnes civiles› Groupes vulnérables et besoins particuliers› Modèle de réponse graduée et concept de l'usage minimal de la force› Possibilité d'utiliser correctement les barrières physiques/équipements de protection personnels pour contribuer à prévenir les incidents› Compréhension de la façon dont le comportement influence l'issue des situations critiques› Reconnaissance des signes de danger au niveau du comportement› Stratégies de désescalade et compétences de communication› Retombées positives d'un recours approprié aux stratégies de désescalade et aux compétences de communication en fonction du niveau de menace perçu <p>Entraînement et signalement :</p> <ul style="list-style-type: none">› Nécessité de procéder à des répétitions régulières des réponses à apporter aux incidents de façon à intérioriser les stratégies de communication/désescalade› Importance de réagir lorsque d'autres agents se comportent de façon non professionnelle ou contraire aux directives internes, et de signaler ces situations

5. Interaction avec les communautés, les forces de l'ordre et l'armée

Ce module permet au personnel de sécurité d'instaurer une coordination et une coopération respectueuses et professionnelles avec les communautés locales, les forces de l'ordre et l'armée.

Public-cible	Tout le personnel de terrain, y compris : Agents de sécurité Chefs d'équipe Cadres chargés de délivrer des autorisations d'agir
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none">› Reconnaître l'importance de respecter la communauté environnante en défendant les droits de l'homme, y compris la liberté d'expression et de réunion› Comprendre qu'une relation positive avec la communauté environnante permet de fournir plus facilement et plus sûrement la plupart des prestations› Comprendre que les domaines de responsabilité et le niveau d'autorité diffèrent selon les acteurs de la sécurité
Durée	Environ 1 h 30 (formation théorique et pratique en présentiel)
Principaux enseignements	<p>Comportements généraux :</p> <ul style="list-style-type: none">› Bonnes pratiques pour conserver une attitude polie, positive et proactive› Importance de traiter humainement et dignement autrui pour réduire le potentiel d'escalade d'un incident› Renoncement à l'usage de la force, lorsque faire se peut, et précautions contre les effets préjudiciables sur les observateurs› Principes régissant l'usage de la force (proportionnalité, légalité, nécessité et responsabilité)› Interdiction de la torture et du recours à des traitements cruels, inhumains ou dégradants› Interdiction de toute discrimination illégale› Importance de l'identification individuelle pour promouvoir la responsabilité <p>Interaction avec les communautés locales :</p> <ul style="list-style-type: none">› Retombées positives du respect des communautés locales› Groupes vulnérables et besoins particuliers› Interdiction des actes de corruption et de l'acceptation de pots-de-vin› Importance de maintenir une conduite exemplaire et un comportement respectueux du droit en dehors du travail <p>Interaction avec la sécurité publique :</p> <ul style="list-style-type: none">› Bonnes pratiques pour une coordination/coopération efficaces avec les représentants des forces de l'ordre et de l'armée› Pouvoirs et responsabilités du personnel de sécurité dans le public et dans le privé› Recours à l'arrestation ou à la détention uniquement pour se défendre soi-même ou défendre autrui contre une menace imminente de violence ou encore suite à une attaque ou un crime› Respect de la dignité et traitement humain des détenus› Lois/procédures régissant la chaîne de responsabilité et garanties judiciaires› Surveillance obligatoire des agents impliqués dans des interrogatoires, des enquêtes criminelles et la gestion de lieux de détention par des membres du corps de police spécialement formés et désignés pour cette tâche.› Interdiction des arrestations arbitraires, des mauvais traitements, de la torture et des exécutions extrajudiciaires <p>Signalement des incidents :</p> <ul style="list-style-type: none">› Nécessité de signaler les incidents et les violations avérées ou supposées du droit national, des droits de l'homme et du DIH aux superviseurs, au client, à une autorité compétence et/ou à un pays ayant compétence légale en la matière› Bonnes pratiques pour la rédaction de rapports clairs et précis

6. Normes légales relatives à la fouille et au séquestre

Ce module vise à permettre au personnel de sécurité de comprendre comment mener des fouilles de façon professionnelle et respectueuse des bonnes pratiques et des normes fondamentales en matière de droits de l'homme

Public-cible conseillé	Tout le personnel de terrain accomplissant des tâches liées à la sécurité, y compris : Agents de sécurité Chefs d'équipe Cadres chargés de délivrer des autorisations d'agir
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none">› Comprendre la législation nationale et internationale applicable et les bonnes pratiques relatives à la fouille et au séquestre› Connaître les modes opératoires garantissant que les fouilles et les séquestres se déroulent de façon professionnelle et respectueuse du droit› Reconnaître les besoins particuliers de certains groupes (y compris les femmes et les enfants) et le traitement spécial qu'ils requièrent
Durée	Environ 1 heure (formation théorique et pratique en présentiel)
Principaux enseignements	<p>Comportements généraux :</p> <ul style="list-style-type: none">› Bonnes pratiques pour conserver une attitude polie, positive et proactive› Importance de traiter humainement et dignement autrui pour réduire le potentiel d'escalade d'un incident› Importance de l'identification individuelle pour promouvoir la responsabilité› Procédures permettant de signaler immédiatement les incidents liés à la sécurité et aux droits de l'homme à ses supérieurs et de tenir des registres d'incidents <p>Fouille :</p> <ul style="list-style-type: none">› Procédures, exigences légales et bonnes pratiques relatives aux fouilles, y compris la nécessité de mettre l'accent sur l'efficacité et de disposer d'une bonne raison› Procédures relatives à la fouille des navires hôpitaux, des convois de secours et des personnes privées de liberté en cas de conflit armé› Importance de procéder de façon minutieuse, patiente et méthodique en cas de fouille› Nécessité de disposer d'au moins deux agents de sécurité pour chaque fouille› Nécessité du consentement et droit d'interdire l'accès en cas de refus› Procédures spéciales liées à la fouille de femmes et d'enfants <p>Séquestre de biens :</p> <ul style="list-style-type: none">› Interdiction du pillage, du vol et de la corruption (petite criminalité comprise)› Procédures de transfert des biens confisqués› Lois/procédures régissant le séquestre de biens

7. Normes légales relatives à l'arrestation et à la détention

Ce module est conçu pour permettre au personnel de sécurité de procéder à des arrestations de façon professionnelle et respectueuse des procédures légales nationales et des normes internationales les plus élevées en matière d'arrestation et de détention.

Public-cible	Tout le personnel de terrain accomplissant des tâches liées à la sécurité, y compris : Agents de sécurité Chefs d'équipe Cadres chargés de délivrer des autorisations d'agir
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none">› Comprendre la législation nationale et internationale applicable et les normes relatives à l'arrestation et à la détention› Connaître les procédures garantissant que toute arrestation ou détention se déroule de façon professionnelle et respectueuse du droit› Reconnaître les besoins particuliers de certains groupes (y compris les femmes et les enfants) et le traitement spécial qu'ils requièrent
Durée	Environ 1 h 30 (formation théorique et pratique en présentiel)
Principaux enseignements	<p>Comportements généraux :</p> <ul style="list-style-type: none">› Importance du respect de la dignité pour réduire le potentiel d'escalade d'un incident› Bonnes pratiques pour communiquer efficacement avec les responsables de la sécurité publique› Interdiction de maltraiter et de discriminer des détenus› Importance de l'identification individuelle pour promouvoir la responsabilité <p>Arrestation/détention :</p> <ul style="list-style-type: none">› Lois nationales et internationales régissant les procédures d'arrestation et de détention› Interdiction des arrestations arbitraires, des mauvais traitements, de la torture et des exécutions extrajudiciaires et nécessité de signaler les cas observés/ordonnés› Recours à l'arrestation pour se défendre ou défendre autrui contre une menace de violence imminente ou encore suite à une attaque ou à un crime, en conformité avec le droit national et international› Surveillance et transport de détenus uniquement sur mandat étatique et avec formation sur le droit applicable› Exigence légale d'informer les détenus de leurs droits et des motifs de leur arrestation› Respect de la dignité et traitement humain des détenus› Interdiction des actes nuisant à la santé des détenus› Règles spéciales concernant le traitement des mineurs, des femmes, des prisonniers de guerre, des civils et des réfugiés/requérants d'asile en détention› Procédures permettant de signaler immédiatement les cas d'arrestation/de détention aux superviseurs et aux autorités compétentes› Lois/procédures régissant la chaîne de responsabilité et garanties judiciaires <p>Pouvoirs et autorité des forces de l'ordre :</p> <ul style="list-style-type: none">› Règles/règlementations nationales et internationales régissant la compétence des agents des forces de l'ordre en matière d'arrestation/de détention et étendue de leurs pouvoirs› Nécessité, pour les agents des forces de l'ordre, d'informer immédiatement les autorités judiciaires de toute arrestation et de présenter le prévenu devant un juge le plus rapidement possible› Surveillance obligatoire des agents impliqués dans des interrogatoires, des enquêtes criminelles et la gestion de lieux de détention par des membres du corps de police spécialement formés et désignés pour cette tâche. <p>Règles spéciales pour les réfugiés/requérants d'asile :</p> <ul style="list-style-type: none">› Bonnes pratiques concernant la situation particulière et la vulnérabilité des réfugiés/requérants d'asile

8. Responsabilité de la hiérarchie

Ce module vise à permettre aux chefs d'équipe et aux cadres supérieurs d'effectuer leurs tâches dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme et des lois pertinentes, surtout dans la réponse aux incidents.

Public-cible	Tout le personnel de terrain et de bureau hautement qualifié chargé de prendre des décisions sur des tâches liées à la sécurité, y compris : Chefs d'équipe principaux Cadres supérieurs assumant des tâches de contrôle et/ou autorisant les activités
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none">› Comprendre les normes clés relatives aux droits de l'homme et au DIH qui concernent le personnel de sécurité› Comprendre les exigences liées au commandement et au contrôle des réponses apportées à différents types d'incidents› Savoir donner des ordres clairs et respectueux du droit national et des normes relatives aux droits de l'homme› Avoir conscience de la responsabilité de corriger et de sanctionner les comportements illégaux ou inappropriés de subordonnés
Durée	Environ 4 heures (formation théorique et pratique en présentiel)
Principaux enseignements	<p>LPSP :</p> <ul style="list-style-type: none">› Champ d'application› Buts› Obligations de signalement de l'entreprise› Activités interdites› Responsabilité de l'entreprise pour les activités sous-traitées <p>Comportements généraux basés sur le respect des droits de l'homme et du DIH :</p> <ul style="list-style-type: none">› Interdiction des violations des droits de l'homme, des violations du DIH et des crimes internationaux› Renoncement à l'usage de la force et précautions contre les effets préjudiciables sur les observateurs› Prise de décision quant à l'usage de la force guidée par les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de responsabilité Concept de la complicité en matière de violations des droits de l'homme› Possibles poursuites pénales à titre individuel devant des tribunaux nationaux et internationaux <p>Responsabilités de l'équipe de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none">› Obligation, dans toute activité, de respecter le droit national, le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées et les normes relatives aux droits de l'homme et au DIH› Bonnes pratiques pour le traitement des subordonnés› Responsabilité globale du chef d'équipe de donner des ordres clairs et respectueux du droit et de s'assurer que les subordonnés comprennent les lois› Responsabilité du chef d'équipe/des cadres de l'entreprise pour les actes de leurs subordonnés, même en l'absence d'ordre direct de commettre un crime› Illicéité de l'ordre de commettre des actes criminels› Prévention des ordres illégaux ou contraires à l'ordre juridique par le fait de :<ul style="list-style-type: none">› donner des ordres respectueux des droits de l'homme et du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées› réfléchir aux violations potentielles avant, pendant et après les incidents› Bonnes pratiques pour enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme et du DIH› Obligation de signaler toutes violations avérées ou supposées du droit national, des droits de l'homme et du DIH aux autorités compétentes

9. Normes internationales et bonnes pratiques essentielles pour la fourniture de prestations de sécurité maritime

Ce module vise à permettre au personnel de sécurité de comprendre les bonnes pratiques et les normes internationales régissant la fourniture de prestations de sécurité maritime.

Public-cible	Tout le personnel des navires accomplissant des tâches liées à la sécurité, y compris : Agents de sécurité Chefs d'équipe
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none"> › Comprendre et appliquer les principes et les normes qui régissent le comportement du personnel de sécurité maritime armé › Savoir reconnaître l'autorité du capitaine en toutes circonstances › Comprendre les procédures à suivre avant, pendant et après l'usage de la force › Reconnaître l'importance de signaler rapidement et correctement les incidents pour garantir le respect des lois de l'État du pavillon, des États de transit et de l'État d'origine
Durée	Environ 3 heures (formation théorique et pratique en présentiel)
Principaux enseignements	<p>Comportements généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Obligation dans toute activité, y compris en mer, de respecter les lois nationales et internationales et les normes relatives aux droits de l'homme et au DIH › Bonnes pratiques pour garantir que le personnel connaît, comprend et respecte les responsabilités d'une entreprise de sécurité maritime privée conformément aux lois nationales et internationales pertinentes › Connaissance du type de navire, du trajet prévu et des menaces principales de la zone par l'équipe de sécurité › Autorité générale du capitaine › Connaissance des modes opératoires standard (<i>Standard Operating Procedures</i>) en matière de communication, de commandement, de chaîne hiérarchique et de changement de commandement, et connaissance des responsabilités liées au sauvetage › Importance de l'identification individuelle pour promouvoir la responsabilité › Bonnes pratiques pour lutter contre la piraterie › Sanctions et poursuites pénales pouvant découler de graves violations des droits de l'homme › Absence de protection en cas d'obéissance aux ordres de supérieurs <p>Usage de la force :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Bonnes pratiques pour une gestion responsable des armes à feu et des munitions dans le respect des lois de l'État du port, de l'État côtier et de l'État du pavillon › Concept du droit à l'utilisation privée de la force en mer › Renoncement à l'usage de la force et précautions contre les effets préjudiciables sur les observateurs › Prise de décision quant à l'usage de la force guidée par les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de responsabilité › Modèle de <i>Graduated Response</i> et concept de l'usage minimal de la force › Importance d'embrasser des règles écrites relatives à l'usage de la force › Concept de la dispense équitable des premiers secours après maîtrise de la menace › Bonnes pratiques pour la tenue de registres détaillés sur les munitions et les armes à feu <p>Signalement des incidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Bonnes pratiques pour la consignation d'incidents dans des registres et la rédaction de rapports › Nécessité de signaler les violations des droits de l'homme avérées ou supposées aux superviseurs, au client, à une autorité compétence et/ou à un pays ayant compétence légale en la matière

10. Approfondissement des normes internationales et des bonnes pratiques liées à la fourniture de prestations de sécurité maritime

Ce module vise à permettre aux cadres chargés de la sécurité de comprendre les bonnes pratiques et les normes internationales régissant la fourniture de prestations de sécurité maritime et leur responsabilité de veiller au respect de ces normes.

Les participants devraient avoir préalablement suivi avec succès une formation couvrant la matière du cours intitulé « Normes internationales et bonnes pratiques essentielles pour la fourniture de prestations de sécurité maritime ».

Public-cible	<p>Cadres supérieurs Cadres chargés de délivrer des autorisations d'agir Chefs d'équipe Agents de sécurité chefs de poste</p>
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none"> › Comprendre et appliquer les principes et les normes qui régissent le comportement du personnel de sécurité maritime armé › Avoir conscience de l'obligation de respecter les droits de l'homme dans la gestion de la sécurité et des responsabilités légales en cas de réponses ou comportements inappropriés › Savoir reconnaître l'autorité du capitaine en toutes circonstances › Reconnaître l'importance de consigner et de signaler correctement les incidents et de garantir le respect des lois de l'État du pavillon, des États de transit et de l'État d'origine
Durée	<p>Environ 4 heures (formation théorique et pratique en présentiel)</p>
Principaux enseignements	<p>Généralités :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Révision, du point de vue des cadres, de tous les principaux enseignements du cours intitulé « Normes internationales et bonnes pratiques essentielles pour la fourniture de prestations de sécurité maritime » <p>LPSP :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Activités interdites <p>Responsabilités liées à la gestion de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Exigences et bonnes pratiques pour conserver des documents écrits à jour concernant le personnel, les procédures, les informations d'entreprise, les politiques de cette dernière, les assurances, les autorisations, les formations et les finances › Responsabilité de l'entreprise pour les activités sous-traitées › Bonnes pratiques pour arrêter la composition et la taille des équipes › Bonnes pratiques pour élaborer et diffuser des règles écrites sur l'usage de la force › Responsabilités découlant du Protocole sur les armes à feu des Nations Unies › Bonnes pratiques pour lutter contre la piraterie › Comprendre que les équipes armées complètent les mesures de protection du navire destinées à réduire le risque d'attaques de pirates, mais ne les remplacent pas <p>Responsabilité de la hiérarchie :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Responsabilité du chef d'équipe de connaître le type de navire, le trajet prévu et les menaces clés › Responsabilité du chef d'équipe pour les actes de ses subordonnés, même en l'absence d'ordre direct de commettre un crime › Importance de pouvoir consulter en tout temps un conseiller juridique › Bonnes pratiques pour garantir que les chefs d'équipe et les subordonnés connaissent, comprennent et respectent les lois : <ul style="list-style-type: none"> › de l'État du pavillon › de l'État d'immatriculation de l'entreprise ou de l'État où se trouve son siège › des États de transit et d'opération (y compris l'État côtier et l'État du port) › Autorité générale du capitaine et capacité à déterminer si et quand les chefs d'équipe peuvent refuser de lui obéir › Compréhension de la structure de commandement et de contrôle à bord, des tâches à remplir, des comportements attendus et de la conduite escomptée › Obligation de signaler et de sanctionner les violations avérées ou supposées des normes relatives aux droits de l'homme › Bonnes pratiques permettant aux chefs d'équipe de consigner formellement toutes les situations où il a été recouru à la contrainte et où des armes ont été utilisées, afin de contribuer à expliquer toutes les modifications de l'inventaire au moment du débarquement

11. Cours élémentaire sur le renoncement à toute participation directe aux hostilités et à toute complicité dans des violations des droits de l'homme ou du DIH

Ce module vise à permettre au personnel déployé de garantir que ses actions ne contreviennent pas à la LPSP grâce à la compréhension des concepts de participation directe aux hostilités et de complicité dans les violations des droits de l'homme/du DIH.

Public-cible	Personnel opérationnel Techniciens et ingénieurs
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none"> › Comprendre que la participation directe à des hostilités à l'étranger ainsi que la participation à des violations des droits de l'homme ou du DIH ou le fait d'en soutenir contreviennent à la LPSP › Reconnaître les prestations qui pourraient être considérées comme une participation directe à des hostilités, une participation à des violations des droits de l'homme ou du DIH ou un soutien à de telles violations, et s'abstenir de les fournir › Informer les cadres supérieurs et obtenir leur approbation avant de procéder à des activités qui ne rentrent pas dans le cahier des charges prédéfini
Durée	Environ 1 heure (formation en présentiel ou en ligne)
Principaux enseignements	<p>LPSP :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Activités interdites pour : <ul style="list-style-type: none"> › les entreprises › les personnes domiciliées en Suisse <p>Participation directe aux hostilités et DIH :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Champ d'application et buts du DIH › Distinction entre conflit armé international et conflit armé non international › Critères constitutifs d'une participation directe aux hostilités, y compris la fonction de combat continue en cas de conflit armé non international › Protection des civils contre les attaques directes › Notion de civils › Poursuite potentielle de civils en vertu du droit national pour cause de participation directe aux hostilités › Evaluation de la fourniture de certains services en cas de conflit armé dans le contexte de la participation directe aux hostilités › Comprendre la différence entre participation directe aux hostilités et assistance générale aux parties d'un conflit armé › Nécessité pour le personnel de renoncer aux activités considérées comme une participation directe aux hostilités › Responsabilité d'informer immédiatement les supérieurs/cadres des changements de situation sur le terrain qui pourraient transformer des activités jusque-là autorisées en participation directe aux hostilités <p>Violations des droits de l'homme/du DIH et comportements généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Respect des principes d'humanité et de traitement humain › Interdiction des violations des droits de l'homme, des violations du DIH et des crimes internationaux › Importance de l'identification individuelle pour promouvoir la responsabilité › Importance d'embrasser des règles écrites relatives à l'usage de la force › Modèle de <i>Graduated Response</i> et concept de l'usage minimal de la force › Concept de la légitime défense › Renoncement à l'usage de la force et précautions contre les effets préjudiciables sur les observateurs › Prise de décision quant à l'usage de la force guidée par les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de responsabilité › Nécessité de signaler immédiatement au QG et aux supérieurs tout ordre dépassant la mission ou les tâches prédéfinies › Nécessité de signaler à ses supérieurs les violations avérées ou supposées des lois nationales, des droits de l'homme ou du DIH (y compris lorsqu'elles sont commises par des collègues ou des responsables de la sécurité publique)

12. Cours avancé sur l'abstention à toute participation directe aux hostilités et à toute complicité dans des violations des droits de l'homme

Ce module vise à permettre aux cadres supérieurs de garantir que les activités de l'entreprise ne contreviennent pas à la LPSP grâce à une compréhension solide des concepts de participation directe aux hostilités et de complicité dans les violations des droits de l'homme.

Les participants devraient avoir préalablement suivi avec succès une formation couvrant la matière du cours élémentaire sur l'abstention à toute participation directe aux hostilités et à toute complicité dans des violations des droits de l'homme ou du DIH.

Public-cible	Cadres supérieurs (surtout ceux assumant des tâches de surveillance et/ou approuvant les activités) « Compliance officers » Gestionnaires des risques
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none"> › Comprendre que la participation directe à des hostilités à l'étranger ainsi que la participation à des violations des droits de l'homme ou le fait d'en soutenir contreviennent à la LPSP › Reconnaître les prestations qui pourraient être considérées comme une participation directe à des hostilités ou une participation à des violations des droits de l'homme ou du DIH, et s'abstenir de les fournir
Durée	Environ 3 heures (formation théorique et pratique en présentiel)
Principaux enseignements	<p>Généralités :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Révision, du point de vue des cadres, de tous les principaux enseignements du cours élémentaire sur l'abstention de toute participation directe aux hostilités et de toute complicité dans des violations des droits de l'homme ou du DIH <p>Participation directe aux hostilités et DIH :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Différence entre conflit armé international et conflit armé non international en DIH › Critères relatifs au statut des entreprises de sécurité privée ou de leurs employés en cas de conflit armé › Augmentation potentielle du risque de décès lors de la fourniture de certaines prestations en cas de conflit armé › Limite étroite entre participation directe et indirecte aux hostilités › Evaluation des services pour la protection de personnes ou la surveillance de lieux qui sont des objectifs légitimes selon le DIH dans le contexte des principes de la conduite des hostilités <p>Responsabilités de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Obligation, dans toute activité, de respecter les réglementations et les mécanismes de contrôle nationaux et internationaux sur le transfert des armes (p. ex. le Traité sur le commerce des armes) › Bonnes pratiques pour une gestion appropriée et rigoureuse du risque basée sur le DIDH et le DIH et application de procédures présentant la diligence requise avant et pendant la fourniture de prestations › Nécessité pour le personnel déployé de connaître : <ul style="list-style-type: none"> › les normes essentielles relatives aux droits de l'homme et au DIH › le concept de la participation directe aux hostilités › l'interdiction d'outrepasser les limites des missions/des cahiers des charges › l'obligation de signaler les violations des droits de l'homme/du DIH ou les ordres qui outrepassent les limites des tâches prédéfinies/du cahier des charges › les conséquences potentielles des violations des droits de l'homme ou du DIH, de la participation directe aux hostilités ou du dépassement des limites des missions › Bonnes pratiques pour élaborer et diffuser des règles écrites sur l'usage de la force › Importance de signaler au client, à une autorité compétente et/ou à un pays ayant compétence légale en la matière les abus de droit/les violations des lois nationales ou internationales, des droits de l'homme ou du DIH avérés ou supposés (y compris lorsqu'ils sont commis par des collègues ou des responsables de la sécurité publique)

13. Activités de renseignements et droits de l'homme

Ce module vise à permettre aux cadres supérieurs de contrôler la fourniture de prestations relevant de la collecte de renseignements et de garantir que ces prestations et les activités de leurs subordonnés sont conformes à la LPSP ainsi qu'aux bonnes pratiques et aux normes internationales.

Public-cible	Cadres supérieurs (en particulier ceux approuvant les activités) « Compliance officers » Gestionnaires des risques
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none">› Comprendre l'importance du droit à la vie privée› Reconnaître que les activités visant la collecte de renseignements peuvent violer les droits d'autrui› Comprendre que la collecte d'informations a des limites ancrées dans le respect du droit, de l'éthique et de la vie privée
Durée	Environ 1 heure (formation en présentiel ou en ligne)
Principaux enseignements	<p>LPSP :</p> <ul style="list-style-type: none">› Champ d'application des règles touchant aux « activités de renseignements »› Exceptions (par exemple : récolte d'informations accessibles au public)› Activités de renseignements interdites <p>Comportements généraux :</p> <ul style="list-style-type: none">› Obligation de garantir que toute activité respecte le droit national et international› Importance de sanctionner et de corriger les comportements déplacés› Bonnes pratiques pour une formation appropriée du personnel impliqué dans les activités de renseignements, y compris en ce qui concerne les restrictions éthiques et légales <p>Droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none">› Respect du droit à la vie privée› Violation du droit à la vie privée par :<ul style="list-style-type: none">› la collecte de renseignements› le stockage, l'utilisation ou le partage d'informations recueillies› Garanties en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) de ne pas être l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance› Caractère non absolu du droit à la vie privée› Application de la loi pour justifier une atteinte à la vie privée› Nature très changeante des lois nationales et régionales relatives à la vie privée, à la récolte de données et à la collecte de renseignements› Potentielles poursuites civiles et pénales en cas de collecte illégale de renseignements› Prévention des atteintes inutiles ou illicites à la vie, à la sécurité ou à la réputation d'autrui› Potentielles poursuites civiles et pénales en cas de cyberattaques, en particulier lorsqu'elles causent des blessures, des décès, des dégâts ou des destructions <p>DIH :</p> <ul style="list-style-type: none">› Activités de renseignements constituant une participation directe aux hostilités en cas de conflit

14. Bonnes pratiques et normes relatives aux droits de l'homme et au DIH à intégrer dans la formation des forces de sécurité publiques

Ce module vise à permettre aux personnes actives dans la formation des forces de sécurité publiques de comprendre et d'intégrer dans leurs programmes de formation les bonnes pratiques et les normes essentielles relatives aux droits de l'homme et au DIH qui concernent les fonctions et les tâches de sécurité publique.

Public-cible	Formateurs Toutes les personnes impliquées dans le développement et/ou l'approbation de modules de formation destinés aux forces de sécurité publiques
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none"> › Comprendre les bonnes pratiques et les normes essentielles relatives aux droits de l'homme et au DIH qui concernent les forces de sécurité publiques › Reconnaître la nécessité de garantir que toutes les formations dispensées aux forces de sécurité publiques soient conformes à la législation nationale et internationale ainsi qu'aux bonnes pratiques et normes relatives aux droits de l'homme et au DIH importantes dans ce domaine
Durée	Environ 3 heures (formation théorique en présentiel)
Principaux enseignements	<p>Maintien général de l'ordre et droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Bonnes pratiques pour la transparence des agences de sécurité publique et discipline permettant de faire respecter les normes relatives aux droits de l'homme › Application de normes, procédures et règlements pour le maintien d'une conduite humaine par la formation, le suivi externe et la sanction des comportements inappropriés › Interdiction de la traite d'êtres humains, de l'exploitation et des sévices sexuels ainsi que de la violence sexiste › Interdiction du fait de se rendre responsable de violations des droits de l'homme, d'en ordonner ou d'en dissimuler › Abstention de toute violation des principales lois du travail › Interdiction du pillage, du vol et de la corruption (petite criminalité comprise) › Responsabilité de la personne en charge du commandement général de donner des ordres clairs et respectueux du droit, de s'assurer que ses subordonnés comprennent les lois et de prévenir/sanctionner les comportements inappropriés et illégaux › Sanctions potentielles en cas de violation des lois nationales et internationales relatives aux activités de sécurité publique et aux privilèges associés : <ul style="list-style-type: none"> › licenciement ou privation de la liberté pour violation des règles de l'agence › responsabilité des représentants des pouvoirs publics pour les violations des droits de l'homme › responsabilité individuelle pour les violations des droits de l'homme devant les tribunaux civil et pénaux aux termes du droit national et international › Absence de protection en cas d'obéissance aux ordres de supérieurs › Signalement des incidents et violations des droits de l'homme à ses supérieurs et/ou aux services internes de signalement confidentiel <p>Manifestations publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Respect des droits de réunion, de manifestation, d'expression et d'association › Justification des atteintes aux droits uniquement si elles sont licites et nécessaires pour protéger les droits des autres, la sécurité nationale ou la sécurité publique › Bonnes pratiques de maintien de l'ordre (tactiques d'intervention précoce) › Niveau de contrainte admissible en cas de réunion violente et non-violente <p>Usage de la force :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Usage de la force en dernier recours › Précautions contre les effets préjudiciables sur les observateurs › Prise de décision quant à l'usage de la force guidée par les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de responsabilité › Modèle de réponse graduée et concept de l'usage minimal de la force › Concept de la dispense équitable des premiers secours après maîtrise de la menace › Nécessité de signaler toutes les situations d'usage de la force et d'enquêter sur celles-ci

8 Ce module s'adresse en particulier aux personnes qui fournissent des formations techniques dans des domaines spécifiques. Les personnes responsables de l'ensemble de la formation du personnel de forces de sécurité doivent bénéficier d'une formation plus complète.

Principaux enseignements	<p>Fouille et séquestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Procédures, exigences légales et bonnes pratiques relatives aux fouilles, y compris la nécessité de mettre l'accent sur l'efficacité et de disposer d'une bonne raison › Importance de procéder de façon minutieuse, patiente et méthodique en cas de fouille › Nécessité de disposer d'au moins deux agents de sécurité pour chaque fouille › Procédures spéciales liées à la fouille de femmes et d'enfants › Lois/procédures régissant la chaîne de responsabilité et garanties judiciaires › Procédures de transfert des biens confisqués <p>Arrestation et détention :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Droit national et international régissant les procédures d'arrestation et de détention › Types de situations pouvant conduire à des arrestations › Bonnes pratiques pour consigner les arrestations › Nécessité d'informer les détenus de leurs droits et du motif de leur arrestation › Nécessité de maintenir les détenus uniquement dans des lieux de détention reconnus › Respect de la dignité et traitement humain des détenus › Interdiction des actes nuisant à la santé des détenus › Nécessité d'assurer aux détenus un accès rapide à une représentation légale, à des soins médicaux ainsi qu'aux membres de leur famille › Nécessité d'informer immédiatement les autorités judiciaires de toute arrestation et de présenter le prévenu devant un juge le plus rapidement possible › Respect du droit à un procès équitable et présomption d'innocence › Lois nationales et normes internationales sur les témoignages admissibles et non admissibles › Lois nationales et normes internationales relatives à la coercition, y compris au fait que les témoins peuvent être contraints de témoigner mais que les suspects ne peuvent pas être contraints de témoigner contre eux-mêmes › Interdiction des arrestations arbitraires, des mauvais traitements, de la torture et des exécutions extrajudiciaires › Règles spéciales concernant le traitement des mineurs, des femmes, des prisonniers de guerre, des civils et des réfugiés/requérants d'asile en détention <p>Collecte de renseignements :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Respect du droit à la vie privée grâce à : <ul style="list-style-type: none"> › la garantie que les informations confidentielles resteront confidentielles › la protection des sources/victimes › Importance de divulguer les informations qui pourraient nuire aux intérêts d'autrui uniquement pour remplir correctement ses fonctions ou servir la justice <p>DIH :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Champ d'application et buts du DIH › « Privilège » et droits du combattant › Protection des civils contre les attaques directes › Respect des principes d'humanité et de traitement humain › Principes liés aux attaques autorisées aux termes du DIH › Attaques interdites aux termes du DIH <p>DIH et droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Complémentarité du DIH et du droit international relatif aux droits de l'homme › Droits de l'homme intangibles › Intangibilité du DIH
--------------------------	---

ANNEXE : LOIS, TRAITÉS, DOCUMENTS DE L'ONU ET INITIATIVES D'INTÉRÊT

Loi fédérale

[Loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger](#)

Traités et conventions de portée internationale et régionale

[Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#)

[Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#)

[Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale](#)

[Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#)

[Convention relative aux droits de l'enfant](#)

[Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#)

[Convention sur le droit de la mer](#)

[Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels](#)

[Convention européenne des droits de l'homme](#)

Conventions régionales relatives aux droits de l'homme

Conventions majeures de l'Organisation internationale du travail

Conventions régionales contre la corruption

[Traité sur le commerce des armes](#)

[Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions](#)

[Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime](#)

[Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer](#) (en particulier ses amendements relatifs au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires et au Code ISM)

Documents de l'ONU

[Déclaration universelle des droits de l'homme](#)

[Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois](#)

[Principes relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions](#)

[Code de conduite pour les responsables de l'application des lois](#)

[Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus](#)

[Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement](#)

[Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté](#)

[Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir](#)

[Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté](#)

Documents de l'Organisation Maritime Internationale

[Directives intérimaires révisées à l'intention des propriétaires, des exploitants et des capitaines de navires sur l'utilisation de personnel de sûreté armé sous contrat privé à bord de navires se trouvant dans la zone à haut risque](#) (MSC.1/Circ.1405/Rev.2)

[Recommandations intérimaires révisées à l'intention des États du pavillon sur l'utilisation de personnel de sûreté armé sous contrat privé à bord de navires se trouvant dans la zone à haut risque](#) (MSC.1/Circ.1406/Rev.3)

[Recommandations intérimaires à l'intention des états du port et des états côtiers sur l'utilisation de personnel de sûreté armé sous contrat privé à bord de navires se trouvant dans la zone à haut risque](#) (MSC.1/Circ.1408)

[Directives intérimaires à l'intention des sociétés privées de sûreté maritime fournissant du personnel de sûreté armé sous contrat privé à bord de navires qui transitent dans la zone à haut risque](#) (MSC.1/Circ.1443)

Autres documents de référence

[Document de Montreux sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les États en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécurité privées pendant les conflits armés](#)

[Code de conduite international des entreprises de sécurité privées](#)

[Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme](#)

CICR : [Servir et protéger. Guide pour la conduite et le comportement des forces de police](#)

CICR/DCAF : [Relever les défis liés à la sécurité et aux droits de l'homme dans des environnements complexes : Le guide de bonnes pratiques](#)

[Best Management Practices to Deter Piracy off the Coast of Somalia and in the Arabian Sea Area Version 4](#)

Tallinn Manual 2.0 on the International Law Applicable to Cyber Operations

Impressum

Editeur

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Direction politique
Division politique de sécurité
Section Services de sécurité privés
3003 Berne
Avec le soutien de Safestainable (<http://www.safe-stainable.com/>)

Graphisme

Secrétariat général SG-DFAE, 3003 Berne

D'autres versions linguistiques sont disponibles sur la page Web :

<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/politique-securite/bundesgesetz-ueber-die-im-ausland-erbrachten-privaten-sicherheit.html>

Berne, décembre 2017 (Version 1.0)